



REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU HAUT RHIN
COMMUNE DE BURNHAUPT-LE-HAUT

1 Place de la Mairie - BP 17 - 68520 BURNHAUPT LE HAUT
 Tél. 03 89 48 70 58 - Fax 03 89 62 70 75 Courriel : mairie@burnhaupt-le-haut.com Site : www.burnhaupt-le-haut.fr

ARRETE DU MAIRE n° 2014-57

PORTANT SUR LA REGLEMENTATION DU PATEAU SPORTIF

Le Maire de la Commune de Burnhaupt-le-Haut,

VU le Code Général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour la sécurité et la tranquillité publiques.

A R R Ê T E

- Article 1 :** Le plateau sportif est destiné prioritairement aux activités sportives des écoles et aux associations du village.
- Article 2 :** Toute manifestation organisée sur le plateau sportif est soumise à autorisation préalable de la commune.
- Article 3 :** L'accès aux engins motorisés sur le plateau sportif est strictement interdit.
- Article 4 :** Les utilisateurs sont tenus de respecter la propreté des lieux et de leurs abords.
- Article 5 :** L'utilisation du plateau sportif **par les jeunes du village** est tolérée dans le respect des conditions suivantes :
- les parents demeurent responsables des agissements de leurs enfants mineurs,
 - la commune décline toute responsabilité en cas d'accident ainsi que pour les risques et périls encourus,
 - l'accès au plateau sportif est réservé aux écoles pendant les heures de classe et aux activités périscolaires,
 - afin de respecter le voisinage, les jeux sont autorisés de **8 heures à 21 heures**, en dehors de ces horaires, l'accès au plateau sportif est strictement interdit.
- Article 6 :** Le plateau sportif ne se prête pas à la pratique du football qui se fera de préférence sur le terrain d'entraînement.
- Article 7 :** La Brigade Verte et la Gendarmerie ont autorité pour faire appliquer ce règlement.
- Article 8 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Madame la Sous-préfète de Thann
 - La Gendarmerie de Burnhaupt-le-Haut
 - La Brigade Verte de Guewenheim
 - Le chef de corps des Sapeurs-Pompiers
 - Affichage

Fait à Burnhaupt-le-Haut le 28 juillet 2014

Le Maire,
 Véronique SENGLER

